

problèmes de procédure qui ont affecté la décision, l'affaire doit être renvoyée à une nouvelle audience avec différents évêques pour réentendre le cas. S'il n'y a pas eu suffisamment de questions de procédure pour modifier le résultat, la décision du comité des relations épiscopales est maintenue.

La décision du comité des relations épiscopales est définitive, sauf s'il y a appel. Le conseil des évêques a la seule autorité de régir l'adhésion d'un évêque. Si la qualité de membre d'un évêque est révoquée, l'évêque n'est plus un évêque ou un membre du clergé de l'Église Méthodiste Unie.

FINANCES ET ADMINISTRATION – RÉPARTITIONS

En tant que Méthodistes Unis, nous affirmons les Actes 2:44-45 et nous partageons des ressources en commun. Le système de répartition est conçu pour partager les ressources afin que la mission puisse être menée à bien dans toutes les communautés et dans toutes les parties du monde. Les répartitions proviennent des offrandes reçues chaque semaine des Méthodistes Unis et des congrégations. L'église mondiale et l'église régionale répartissent l'église de connexion. L'église de connexion, principal organisme de connexion, est responsable de la répartition des parts entre l'église mondiale et l'église régionale. Dans de nombreux cas, l'église de connexion reçoit actuellement 25% ou plus de ses revenus des paroisses, ce qui affaiblit la mission. Pour renforcer et développer davantage le leadership transformationnel et les congrégations Wesleyennes fructueuses, il y aura un montant maximum de répartition totalisant 13% des recettes de répartition d'une église de connexion provenant des congrégations. Les 13 % seront répartis selon la formule suivante. Les répartitions seront payées par l'église de connexion au fur et à mesure qu'elle reçoit ce qu'elle répartit entre les congrégations.

- | | |
|---|-----|
| 1. Répartition de l'église mondiale pour la mission mondiale ¹ | 6% |
| 2. Église régionale pour les agences, le soutien aux séminaires et l'administration | 4% |
| 3. Fonds épiscopal de l'église mondiale pour les évêques des églises régionales (estimation 3%) | |
| Pourcentage total alloué aux églises de connexion | 13% |

Les pourcentages seront introduits graduellement entre 2021 et 2026.

Répartitions	Présent (moyenne)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Église Mondiale	25%	15%	13%	10%	8%	7%	6%
Église Régionale	0%	0%	2%	4%	4%	4%	4%
Eglise centrale et juridictionnelle	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Fonds épiscopal de l'église mondiale pour les évêques résidents, réparti entre les églises de connexions sur la base des coûts réels des évêques au sein de leur Église régionale (estimés à 3 %)	0%	0%	3%	3%	3%	3%	3%
TOTAL	26%	19%	18%	17%	15%	14%	13%

¹ Comprend le fonds épiscopal pour les voyages de tous les évêques, les prestations des évêques retraités et la réunion

